

AVIS

**DE LA COMMISSION PARITAIRE
INTERPROFESSIONNELLE REGIONALE DE
L'EMPLOI Provence Alpes Côte d'Azur
(COPIRE PACA)**

**SUR LA RÔLE DES PARTENAIRES SOCIAUX DANS
L'ELABORATION DU PLAN REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS (PRDF)**

1. INTRODUCTION

2. AVIS

3. COMPOSITION DE LA COPIRE PACA

4. SAISINE DE LA COPIRE PAR LE PRESIDENT DE
L'UNION PATRONALE REGIONALE, M. CLAUDE
MOREL

1. Introduction

La Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi PACA (COPIRE) mis en place par le protocole d'accord du 6 juillet 1992, en application de l'accord national interprofessionnel du 3 juillet 1991, est l'outil paritaire régional d'approche des problèmes d'emploi et de formation professionnelle. Dans ce cadre, elle se donne pour vocation :

- La réflexion et la concertation en amont des interventions des diverses institutions.
- Le suivi des actions économiques et sociales en aval des interventions régionales.

A ce titre, la COPIRE PACA a été saisie par le Président de l'Union Patronale Régionale PACA, M. Claude MOREL (cf. courrier en annexe) pour constituer un avis sur la question du rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF).

Un consensus s'est rapidement formé pour défendre l'idée d'un PRDF proche des réalités du terrain, en phase avec les attentes légitimes des salariés comme des employeurs. Dans ce cadre, le rôle des partenaires sociaux, au sens de l'arrêté de 1966, se devait d'être réaffirmé et une volonté sans équivoque est aujourd'hui unanimement partagée pour apporter au débat nécessaire préalable au Plan Régional de Développement des Formations des positions représentatives des salariés et des employeurs de la région PACA.

Face la problématique cruciale de la Formation Professionnelle, et plus particulièrement du Plan Régional de Développement des Formation émis par le Conseil Régional, il est capital que les partenaires sociaux dialoguent et se concertent, dépassant les traditionnels clivages syndicaux dans l'intérêt de la région PACA, de ses salariés et de ses entreprises.

Nous sommes à ce titre heureux de vous proposer cet avis qui a recueilli l'unanimité des membres de la COPIRE PACA, illustrant à nouveau les capacités du dialogue social territorial.

Le Vice Président de la COPIRE PACA



Dominique BLANC

Le Président de la COPIRE PACA



Daniel SALOMON

2. AVIS

La COPIRE,

Considérant que :

Le PRDF a pour objectif de coordonner l'ensemble des dispositifs de formation initiale et continue afin d'améliorer l'entrée des jeunes dans la vie active, le retour à l'emploi, la progression professionnelle des salariés et la promotion sociale à tous les âges de la vie.

- L'apprentissage et la Formation Professionnelle Continue sont un moyen et non une fin. Ils doivent principalement concourir à favoriser l'insertion en emploi, le maintien dans l'emploi, la construction et la sécurisation des parcours professionnels.
- Le PRDF doit être établi après consultation des partenaires sociaux, au sens de l'arrêté de 1966, afin d'assurer sa légitimité et la pertinence de ses orientations, à l'intersection des attentes des salariés et des entreprises.
- La COPIRE est la seule instance paritaire interprofessionnelle régionale. Elle s'exprime, conformément au choix du législateur, sur l'orientation et les objectifs de la Formation Professionnelle et de l'Emploi. Par ailleurs, les branches professionnelles régionales structurées disposent de commissions paritaires actives. La réunion de ses deux ensembles définit donc les lieux privilégiés de dialogue social entre organisations représentatives d'employeurs et de salariés.

Demande que :

- La COPIRE PACA soit saisie chaque année pour dresser un bilan du PRDF arrivé à terme et apporter ses recommandations dans la perspective du projet de PRDF.
- LA COPIRE collecte et compile les avis des branches professionnelles structurées en sollicitant les commissions paritaires constituées. Dans l'éventualité où ces commissions ne seraient pas constituées, la COPIRE pourra consulter les interlocuteurs qui lui sembleront pertinents pour rendre compte de la situation de la branche.
- Les moyens engagés par le Conseil Régional dans le cadre de la concertation préparatoire à l'élaboration du PRDF soient fléchés autant que de besoin vers la COPIRE afin qu'elle soit en mesure de mener à bien ces missions.
- La COPIRE puisse solliciter les outils régionaux de prospective, tels que l'Observatoire Régional des Métiers, afin de disposer d'études – support et d'éléments de prospective pour alimenter ses travaux.

3. Composition de la COPIRE

Membres de la COPIRE	
Collège Salariés	Collège Entreprises
M. BARSAMIAN (CFDT)	M. ALFONSI (MEDEF)
M. MAGNE (CFDT)	M. CASSAR (MEDEF)
M. CORBELLA (CFE-CGC)	M. GAISSET (MEDEF)
M. GIRIBONE (CFE-CGC)	M. ROSSI (MEDEF)
M. BIANCO (CFTC)	M. SALOMON (MEDEF) – Président
M. SCHIANO (CFTC)	M. DERDERIAN (CGPME)
M. COTTET (CGT)	M. MOUROUX (CGPME)
M. THIEME (CGT)	M. REBOUL (CGPME)
M. BLANC (CGT-FO) – V.Président	M. FEVRIER (UPAR)
M. FAÏZ (CGT-FO)	M. BOERO (UPAR)

En gras, les membres du Directoire

4. Annexe



Union Patronale Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 12 septembre 2008

M. Daniel SALOMON
Président
COPIRE
16, place du général de Gaulle
13231 MARSEILLE Cedex 1

Réf : 8444M03

Objet : Dialogue social et approche sectorielle dans le PRDF

Monsieur le Président,

La construction du Plan Régional de Développement des Formations est un sujet auquel je suis particulièrement sensible tant il me paraît essentiel d'améliorer sans cesse les outils de formation accessible dans notre région. L'architecture qui en découle est au cœur de dynamiques multiples et de volonté diverses croisant besoin des entreprises, aspirations des salariés, tissu existant de centres de formation, etc. et il est à ce titre capital que la constitution de ce plan soit précédée d'une réflexion, d'un dialogue et d'une confrontation constructive des positions.

La Commission 3 de la CCREFP a été mandatée par le Conseil Régional pour émettre ses préconisations autour de 3 axes de réflexion : Quelle place pour les partenaires sociaux dans l'élaboration d'un PRDF ? De quelle expertise et de quels outils disposent-ils pour contribuer à la régulation de l'offre de formation ? Quelle approche sectorielle le PRDF 2009 doit-il proposer ? Au terme des travaux de la Commission 3, un document de travail a été produit (ici en pièce jointe).

Si le dialogue social interprofessionnel régional est loué à plusieurs reprises, je ne trouve pas dans ce texte de référence à la COPIRE, alors qu'elle est mentionnée dans la lettre de mission.

Il me semble pourtant que la COPIRE PACA a toute légitimité pour traiter ce genre de problématique. J'irais jusqu'à dire que cela relève bien plus de son champ de compétence que de celui de la CCREFP qui – sans dénigrer ses travaux – est un lieu de concertation large qui prend le parti de la multiplicité des acteurs aux dépens de celui de leur représentativité, telle que la loi la définit.

Je trouve regrettable que la COPIRE PACA n'ait pas été saisie pour rendre un avis sur le thème du « dialogue social et l'approche sectorielle dans le PRDF ». Par la présente, je souhaite donc combler cette lacune en souhaitant que la COPIRE PACA puisse débattre sous votre houlette et rendre un avis qui éclairera les réflexions sur ce thème, et notamment sur la place de la COPIRE dans le dialogue social.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président mes cordiales salutations.

Claude MOREL
Président